



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 06 DEC 2021

N/Réf : 313 DGPAA/DOMSE/DA/DMDGS/AAK/KOG/R.

NOTE AUX USAGERS

Objet : Sécurité des magasins cales

Les usagers du Port d'Abidjan, notamment les permissionnaires des magasins-cales sont informés que, dans le cadre des activités de préventions de l'incendie, les services techniques du **Port Autonome d'Abidjan** procéderont à une visite de sécurité à l'intérieur desdits magasins à partir du **09 décembre 2021**.

Cette visite portera entre autres, sur les points suivants :

- La vérification de la disponibilité et de la propreté du couloir de sécurité à maintenir entre les murs et les piles de marchandises ;
- La vérification du respect des aires de stockage des marchandises ;
- La vérification de l'état de fonctionnement des **Robinets d'Incendie Armés (RIA)** ;
- La vérification du suivi des extincteurs installés dans lesdits magasins par les occupants.

J'invite l'ensemble des opérateurs susmentionnés, à une franche collaboration en vue de la réussite de cette opération à laquelle j'accorde une attention particulière.

Pour le Directeur Général,
Par déléation,
le Directeur des Opérations Maritimes
de la Sécurité et de l'Environnement.



Colonel COFFI Yao Emmanuel D.

Officier de l'Ordre National

Officier de l'Ordre du Mérite Maritime

AMPLIATIONS :

DDP	1
DCAQ	1
DIMO	1
ARCHIVES	1/4